



Fédération du personnel professionnel
des universités et de la recherche



CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE

22 janvier 2014

TABLES DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
LES PROFESSIONNELS DE LA RECHERCHE.....	2
LES PROFESSIONNELS ADMINISTRANT LA RECHERCHE.....	3
LES PROFESSIONNELS DES FRQ	4
PLUS PARTICULIEREMENT, LES FRQ	4
RESPONSABILITE DES ETUDIANTS	4
REGISTRE DES SIGNALEMENTS.....	4
LES ETAPES DU PROCESSUS	5
RESPONSABILITE DES FONDS DE RECHERCHE	5
LES FRQ DOIVENT MENER L'ENQUETE	6
CONCLUSION	6

N.B. Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

"Ce que signifie le mot recherche ? Vivre pleinement la question."

Edgar Morin

La Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) côtoie quotidiennement la recherche. Nous représentons plus de 1 600 membres. La plupart de ces professionnels sont directement impliqués dans la recherche au Québec. En conséquence, il nous apparaît essentiel de prendre la parole sur le processus de développement d'une politique en matière de conduite responsable en recherche au Québec. Ces personnes travaillent à titre de professionnels de la recherche, de coordonnateurs de la recherche ou de professionnels directement impliqués dans les Fonds de recherche du Québec (les FRQ).

D'entrée de jeu, la FPPU accueille positivement l'élaboration d'une politique en matière de conduite responsable en recherche. Nos préoccupations, nos questionnements et nos convictions ont guidé notre lecture et nous comprenons que l'enjeu de cette politique est l'intégrité en recherche.

Nous saluons l'initiative des FRQ de s'appuyer sur le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche* (cadre fédéral - 2011) et d'utiliser les mêmes définitions. Le travail sera facilité pour tous les intervenants. Actuellement, l'arrivée d'une nouvelle politique des FRQ ne semble pas alourdir la charge de travail des personnes responsables des dossiers de recherche. Le cadre fédéral a déjà mis la table.

En matière de gestion des fonds publics, la FPPU croit en l'importance pour les FRQ de mettre des balises. L'élaboration de la politique des FRQ confirme un souci de transparence et transmet un signal quant à la reddition de compte. Pour ce faire, les FRQ, les universités et les centres de recherche devront s'engager mutuellement¹. À l'instar des instituts et conseils fédéraux, la signature d'une entente nous apparaît la piste à exploiter. Cette politique encadrera aussi les attentes de chacun des partenaires impliqués dans la recherche. Elle poursuit aussi les efforts d'encourager l'excellence en recherche.

Selon les sphères de travail en recherche, les inquiétudes quant à l'intégrité diffèrent. Notre mémoire sera donc présenté selon les axes suivants : a) les professionnels de la recherche, b) les professionnels administrant la recherche et c) les professionnels œuvrant dans les Fonds. Nos préoccupations et questionnements seront teintés de ces trois points de vue. Notre réflexion fera aussi référence à la responsabilité qui incombe aux établissements

¹ La FPPU ne représente pas de professionnels dans les collèges. Notre texte fera donc seulement mention des universités et centres de recherche.

universitaires. Finalement, nous regarderons de plus près les pratiques qui devraient être mises en place aux Fonds de recherche du Québec.

LES PROFESSIONNELS DE LA RECHERCHE

Au sein des universités, les professeurs sont considérés à juste titre comme les acteurs clés de la recherche, notamment en ce qui concerne la formation de chercheurs. Le projet de la politique des FRQ témoigne bien entendu de cette réalité. Il met une emphase légitime sur les étudiants de par l'importance des ressources financières consenties (bourses) par les Fonds. Force est de constater que trop souvent les professionnels de la recherche sont oubliés dans la littérature, dans le langage et les énoncés entourant la recherche. La FPPU réitère que l'apport de ces hommes et de ces femmes, professionnels de la recherche, demeure un incontournable dans l'excellence de la recherche menée au Québec, et ce, tant au niveau du haut niveau de compétence que de leur contribution à assurer une certaine stabilité aux fondations d'un développement harmonieux de la recherche.

Du point de vue de ces professionnels, la FPPU se préoccupe de quelques éléments entourant le système de gestion des cas de manquement à la conduite responsable en recherche.

Tout d'abord, nous croyons que dans la majorité des milieux universitaires et des centres de recherche, il sera difficile, pour la personne ressource recevant et gérant les allégations, d'être exempt de tout conflit d'intérêts. Dans un monde idéal, il serait judicieux que cette responsabilité incombe à des ressources externes des milieux de recherche. Cependant, nous devons composer avec une réalité tout autre et travailler à partir des éléments en place. Par exemple, dans les universités, les secrétariats généraux assument déjà un rôle de « tiers parti ». Ils pourraient être le lieu choisi pour la gestion du dossier de conduite responsable plutôt que les vice-rectorats à l'enseignement et à la recherche grandement impliqués dans les dossiers de recherche.

Les professionnels de la recherche sont au cœur de l'action et témoins privilégiés de la recherche au Québec. Malgré les discussions nombreuses lors de nos rencontres de travail, le constat demeure : ils sont vulnérables lorsqu'ils sont témoins de conflits et de manquements en recherche. La petite taille des milieux de travail et des équipes de recherche font en sorte que la dénonciation pourrait s'avérer extrêmement difficile, voire impossible. Dans les cas de dénonciation, les mises à pied et les fins de contrat précipitées seraient souvent les conclusions malheureuses pour ces professionnels. Pour éviter ces fâcheux dénouements, les FRQ et les intervenants de la recherche doivent poursuivre la réflexion pour imaginer le meilleur système possible permettant la protection des personnes dénonçant le manque d'intégrité en recherche.

Le processus de dénonciation doit assurer une confidentialité sans faille. La personne ressource au sein des universités et des centres de recherche doit inspirer confiance pour s'assurer qu'un signalement ou une dénonciation soit

fait. Elle doit aussi garantir un processus facile d'accès et simple pour en susciter son utilisation. Par contre, la réalité des petites équipes de recherche et des universités de plus petites échelles confronte, une autre fois, l'étanchéité de l'aspect confidentiel des dossiers. Pour la FPPU, il s'agit d'une préoccupation importante où les solutions restent difficiles à trouver. La FPPU croit que la dénonciation anonyme serait une solution possible (avec encadrement pour s'assurer du sérieux de la dénonciation).

Nous sommes d'avis que tous les intervenants en recherche, incluant les professionnels de la recherche, doivent adopter un comportement responsable. Les professionnels de la recherche jouent un rôle important dans l'avancement des différents travaux de recherche. Par contre, la FPPU croit que leur responsabilité et leur rôle sont limités. En effet, tout le processus de la recherche est sous l'égide du chercheur. L'imputabilité des fonds consentis appartient à la personne ou l'établissement qui les reçoit. En ce sens, il est logique que la politique n'aborde pas l'aspect des manquements des professionnels de recherche. S'ils sont à l'origine d'un manquement, il existe déjà des recours au sein des universités et des centres de recherche notamment via les conventions collectives de travail.

LES PROFESSIONNELS ADMINISTRANT LA RECHERCHE

Les professionnels administrant la recherche sont en lien direct avec la recherche réalisée dans leur institution, les différents comités d'éthique (avec les êtres humains, les animaux, etc.) ainsi qu'avec les politiques institutionnelles mises en place pour encadrer ces travaux de recherche. Ils sont, eux aussi, des témoins privilégiés de la recherche et vivent la même vulnérabilité que les professionnels de la recherche lors de dénonciations possibles vis-à-vis un chercheur ou une équipe de recherche. Comment un professionnel qui constate un manquement d'un chercheur de son établissement peut dénoncer librement ce manquement? Il est fort souhaitable qu'il puisse transmettre le dossier à la personne responsable. De quelle façon le dossier sera-t-il ensuite traité? Pour nous, une politique claire en conduite responsable passe par un engagement ferme des établissements et des chercheurs ou étudiants, selon le cas.

Lors de l'adoption de la politique des FRQ, les professionnels administrant la recherche devront travailler en étroite collaboration avec la personne ressource désignée (p.ex. secrétaire général). Ils seront des joueurs clés de la mise en place de la conduite responsable en recherche dans leur milieu de travail. En effet, ils seront à même d'identifier si les normes minimales souhaitées par les FRQ sont présentes dans leurs propres politiques et de bien identifier à qui elles s'adressent. Sinon, ils seront assurément mis à contribution dans l'élaboration et la modification des politiques assurant l'intégrité en recherche. C'est à cette étape que la charge de travail, pour les personnes administrant la recherche, les professionnels entre autres, pourrait augmenter. La FPPU suggère que les FRQ accompagnent les universités et centres de recherche lors de la mise en place de sa politique sur la conduite responsable en recherche.

Pour la FPPU, il va de soi que les politiques institutionnelles doivent s'appliquer, dans tout type de recherche peu importe la provenance du financement (financement public ou privé). En s'assurant des normes minimales dans toutes les politiques, les règles sont donc les mêmes pour tous, et ce, indépendamment de la source de financement. Les universités et les centres de recherche auront donc des dispositions claires en matière de conduite responsable et éviteront la recherche à deux vitesses.

LES PROFESSIONNELS DES FRQ

Le travail et l'expertise des professionnels des FRQ sont en amont de tout le processus édicté dans la politique sur la conduite responsable. En effet, la gestion des allégations et manquement proposée par les FRQ se réalise lorsque les fonds ont été alloués aux universités.

Dans un souci de plus grande transparence, la FPPU considère que l'octroi des subventions et bourses de recherche par les FRQ doit aussi être régi par l'intégrité et la conduite responsable. Comme il s'agit de gestion de fonds publics, il est justifié de s'assurer que les demandes d'aide financière soient exemplaires. Ainsi, le processus de signalement et d'enquête pourrait également être appliqué lors de l'évaluation par les pairs des demandes déposées aux Fonds. Lors d'un manquement à la conduite responsable, les sanctions seraient les mêmes pour le chercheur, l'étudiant ou même l'évaluateur avant, pendant et après la réalisation de la recherche. Nous savons qu'il existe déjà des pratiques de gestion de manquement en cette matière dans les trois Fonds, mais il serait opportun d'uniformiser les processus.

PLUS PARTICULIÈREMENT, LES FRQ

La conduite responsable en recherche doit être un automatisme pour tous les intervenants impliqués. La politique identifie clairement les activités couvertes par celle-ci ainsi que les manquements à l'intégrité.

Responsabilité des étudiants

La FPPU s'interroge sur la nécessité de faire une distinction entre les étudiants boursiers impliqués dans une recherche (ou leur propre recherche) et les étudiants salariés dans le cadre d'une recherche. La réglementation relative à la formation académique doit s'appliquer à tous les étudiants. S'ils sont engagés dans une recherche à titre de salariés, le dossier devrait être traité différemment. En effet, s'ils sont salariés, la notion de formation académique tombe. Par contre, si un étudiant a les deux statuts, la sanction devrait-elle être double?

Registre des signalements

La mise en place d'un registre des signalements serait, de notre point de vue, un outil fort pertinent dans la mesure où il serait unique et accessible par accès sécurisé pour chaque personne responsable de recevoir et de gérer les

allégations de manquement en recherche dans chaque institution universitaire. En effet, nous croyons que le partage des informations est primordial et doit être traité de façon confidentielle afin d'assurer le succès de cette politique. Par contre, le registre devra être plus précis quant aux conclusions des signalements et par la suite sur les sanctions à imposer.

L'objectif du registre de « soutenir les personnes vulnérables qui déposent [...] » (p. 12), nous semble complètement utopique. Un registre ne peut soutenir des professionnels de la recherche (ou qui que ce soit). La personne ressource doit assurer la protection de tous. La présence d'un registre n'effacera pas la vulnérabilité dans laquelle ces personnes se retrouvent.

Les étapes du processus

La FPPU est d'avis que les règles et les balises doivent être les mêmes pour toutes les institutions. Les FRQ doivent développer un cadre de référence unique. Comment conduit-on l'enquête? Comment supporte-t-on la personne qui fait la dénonciation? Comment être équitable envers tous les intervenants?

À l'instar du CV commun canadien, nous favorisons la mise en place d'un registre et d'un processus en ligne qu'utiliseraient l'ensemble des universités, des centres de recherche et les FRQ. Le déploiement d'un processus de gestion des allégations unique pourrait être développé conjointement avec les partenaires de recherche des FRQ. Il permettrait aussi de s'assurer que toutes les étapes du processus sont complétées. Nous croyons que les FRQ ont l'expertise pour développer cet outil.

La FPPU affirme que le Comité d'enquête institutionnel doit obligatoirement laisser une plus grande place à des membres extérieurs de l'institution. La politique en recommande un seul. Il serait judicieux d'en avoir minimalement deux.

Dans tous les cas de manquement (p.ex. fabrication, falsification, plagiat, etc.), nous croyons qu'il est important de rendre le tout public. La divulgation est, selon nous, un élément dissuasif important et démontre tout le sérieux de la démarche. Lorsque le manquement est prouvé, et ce, peu importe l'étape (demande de fonds, en cours ou à la fin de la recherche), les sanctions doivent être les mêmes pour tous. L'accès au financement via les FRQ pourrait être systématiquement refusé pour une période donnée (p. ex. 3 ou 5 ans). Aussi, si le manquement est prouvé en cours de recherche, la subvention serait annulée.

Responsabilité des fonds de recherche

Pour s'assurer que les politiques des institutions et des centres de recherche vont dans le même sens, la FPPU suggère un ajout aux quatre mandats formulés dans la responsabilité des FRQ (p. 16) :

- Favoriser une harmonisation des principes, des définitions, des processus et de pratiques des FRQ avec les institutions, les centres de recherche et les organismes fédéraux.

Cette harmonisation pourrait aussi inciter les universités et les centres de recherche à mieux publiciser les normes en matière d'éthique et de conduite responsable. La FPPU constate que des efforts sont à faire pour améliorer cet aspect dans nos différents milieux de travail.

Les FRQ doivent mener l'enquête

Dans la proposition de la politique, les enquêtes menées par les FRQ s'avèrent être exceptionnelles (« très rares cas », p. 20). Comme mentionnée précédemment, la FPPU considère que la conduite responsable doit aussi faire partie des pratiques des FRQ. En ce sens, les manquements observés lors du dépôt ou de l'évaluation des demandes d'aide financière aux FRQ devront être soumis à une enquête. Il est de la responsabilité des FRQ de faire cette enquête.

De plus, nous suggérons que les FRQ aient un pouvoir d'enquête lors d'allégations de manquement à la conduite responsable impliquant les recherches effectuées par les cadres supérieurs et les gestionnaires des établissements. En effet, il sera difficile pour les responsables haut placés des institutions d'évaluer et d'enquêter dans de tel cas. L'apparence et/ou le conflit d'intérêts nous apparaissent difficilement gérables.

CONCLUSION

Tous s'entendent, la recherche au Québec est de qualité et plus présente que jamais dans les collèges, les universités et les centres de recherche. Nos chercheurs font bonne figure et sont de renommée internationale.

Il va de soi que l'encadrement de la recherche soit intégré à un processus d'éthique rigoureux. Dans l'optique où les fonds publics sont en cause, nous devons avoir des mécanismes permettant de s'assurer de la conduite responsable en recherche.

Toute cette politique repose essentiellement sur la bonne foi des individus impliqués dans la recherche (professeurs, chercheurs, professionnels, techniciens, étudiants, etc.) et l'engagement des institutions (les collèges, les universités, les centres de recherche et les FRQ). En ce sens, il est primordial de s'assurer que tous puissent avoir la même liberté d'expression face au non-respect d'une conduite responsable en recherche.

Pour avoir une recherche de qualité, il faut faire de la recherche. Pour faire de la recherche, il faut disposer de tous les moyens pour la réaliser. La FPPU considère que nous devons réinvestir massivement en recherche, et ce pour en favoriser l'excellence.